

## **Ligue Régionale d'Escrime de Haute-Normandie**

Le 26/08/07,

### **Remboursement des Frais des Arbitres de Haute-Normandie**

#### **Objet :**

Cette note explique comment un arbitre régional ou une personne suivant le cursus de formation pour la saison en cours peut se faire rembourser les frais liés à son déplacement pour l'arbitrage d'une épreuve fédérale hors de la région Haute-Normandie (Zones, Inter-Zones, Circuits Nationaux).

#### **Fonctionnement :**

1/ L'arbitre envoie à la Commission d'Arbitrage de la Ligue

- une copie de la feuille d'arbitrage (signée et datée par l'organisateur de la compétition),
- la note de frais en utilisant le formulaire téléchargeable sur le site de la Ligue, dûment rempli,
- les factures originales relatives à ses frais de déplacement.

2/ La commission vérifie que le dossier est complet.

3/ La commission transmet le dossier au Trésorier.

4/ Le Trésorier rembourse directement le demandeur :

- pour l'hébergement et le repas: les frais réels sur présentation des factures et plafonnés à 45 € pour 1 nuit + 1 repas + 1 petit dej
- pour le déplacement en voiture: les km réels (sur la base de 0.16 euros/km) et les péages d'autoroute (itinéraire entre le domicile de l'arbitre et le lieu de compétition)
- pour le déplacement en train: ticket de seconde classe (gare la plus proche du domicile à la gare la plus proche du lieu de compétition).

La Commission Arbitrage.